

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 février 2025

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-cinq **le 6 février, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

13 janvier 2025

Membres présents :

Date de la réunion :

6 février 2025

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Alain GOUTX, Jacques BOUVIER, Annick BARRÉ, Michèle GAUTHIER, Catherine LHÉRITIER, Gérard CHOPIN, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Cécilia NAUCHE, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Marie-Pierre BEAU, François FROMET,

N°04.2025

Suppléants : José ABRUNHOSA, Eric BARDET,

Objet de la délibération :

Suppléants excusés : Laurence BUCCELLI, Jean-Claude CHADENAS, Jacques PAOLETTI, Anne-Marie THEVENET

**Administration Générale -
Approbation de la convention
portant dématérialisation des
actes soumis au contrôle de
légalité de la Préfecture de
Loir-et-Cher**

Pouvoirs :

Thierry BENOIST a donné pouvoir Claire GRANGER
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA
Marie-Agnès FERET a donné pouvoir à François FROMET
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Eric MARTELLIÈRE
Vincent ROBIN a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE
Christophe THORIN a donné pouvoir Jean-Marc MORETTI

Membres titulaires excusés : Christophe THORIN, Thierry BENOIST, Nelly ANTOINE, Nicole JEANTHEAU, Marie-Agnès FERET, Vincent ROBIN, Karine MICHOT, Corinne GARCIA

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux est excusée

José ABRUNHOSA a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Jacques BOUVIER, Vice-Président)

Le Vice-Président, Jacques BOUVIER, rappelle que la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et le Décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité, modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ; incitaient les collectivités territoriales à transmettre à l'Etat leurs administratifs et autres documents budgétaires, par voie électronique en remplacement de la forme papier.

Il propose, par voie de conséquence, que notre Etablissement puisse désormais suivre cette procédure incontournable et ce dès cette année 2025 en s'engageant dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

.../...

Au vu de ces éléments, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **de s'engager** dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- **d'autoriser** le Président à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur, dit « opérateur de transmission »
- **d'autoriser** le Président à signer le contrat de souscription entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Loir-et-Cher,
- **d'autoriser** le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
le 6 février 2025

Le Président


ERIC MARTELLIÈRE



Publié ou notifié le : 12-02-2025
Exécutoire le : 12-02-2025

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président


ERIC MARTELLIÈRE

